



## NOS HONORAIRES DE TRANSACTION

Pourcentage applicable sur Prix de Vente **Honoraires Charge Vendeur ou Acquéreur TTC (TVA de 20%)**

### MAISONS, APPARTEMENTS ET IMMEUBLES :

Prix de Vente inférieur à 60.000 € -----	Forfait de 6000 €
De 60.001 € à 100.000 € -----	8%
De 100.001 € à 150.000 € -----	7 %
De 150.001 € et Plus -----	6%

**TERRAINS :** -----10%

**COMMERCES :** -----12%

## NOS HONORAIRES D'EXPERTISE

**MAISONS, APPARTEMENTS, IMMEUBLES ET TERRAINS :** 20 € / m<sup>2</sup> maximum.

## NOS HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires TTC (TVA de 20%) à la charge du **Locataire** :

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : 10 € du m<sup>2</sup>.

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée : 3 € du m<sup>2</sup>

Honoraires TTC (TVA de 20%) à la charge du **Bailleur** :

Honoraires d'entremise et de négociation : 300 € Maximum.

Honoraires de visite, de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : 10 € du m<sup>2</sup>.

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée : 3 € du m<sup>2</sup>

*-Tarification valable à partir du 01 Mars 2020-  
« Tous les biens faisant l'objet d'une délégation de mandat,  
se voient appliquer le barème de l'agence titulaire du mandat de vente »*